

MAIRIE DES ALLUES

Comité d'organisation des Jeux olympiques et
paralympiques Alpes 2030
Monsieur Edgar GROSPIRON
68 avenue Tony GARNIER
69007 LYON

Les Allues, le 20 juin 2025

Service : Direction générale

Affaire suivie par : Sophie DENIS, directrice générale des services

Adresse e-mail : sophie.denis@mairiedesallues.fr

Objet : Organisation des JOP 2030 - Répartition des sites d'accueil

Monsieur le Président,

Suite à mon courrier du 20 mai 2025, dans lequel je vous réitérais la capacité avérée de Méribel à accueillir et à assurer le déroulement d'épreuves de ski alpin sur la piste du Roc de Fer, nous avons eu un entretien téléphonique le 13 juin. Lors de cet échange, vous m'avez exposé les différents scénarios que vous envisagiez pour établir la carte définitive des sites d'accueil :

- Scénario 1 : Répartition des épreuves olympiques de ski alpin entre Courchevel et Méribel, suite à la très bonne réussite des Championnats du monde de ski alpin entre nos deux stations. Il s'agit du scénario initial figurant dans la candidature, dans lequel les épreuves paralympiques sont prévues à Méribel (= 2 sites)
- Scénario 2 : Répartition des épreuves de ski alpin entre Courchevel, Méribel et Val d'Isère, avec une distinction entre Hommes/Dames et Vitesse/Technique (= 3 sites)
- Scénario 3 : Répartition des épreuves de ski alpin uniquement entre Courchevel et Val d'Isère, et accueil des épreuves paralympiques à Méribel (= 3 sites)

Vous m'aviez également fait part de votre souhait d'une prochaine visite à Méribel pour échanger sur ces scénarios.

Dans l'attente de cette visite, vous avez déclaré sur vos réseaux sociaux "*savoir où chaque compétition doit être organisée*" et "*que ces Jeux peuvent être sobres, budgétairement et écologiquement.*"

Dans ce contexte, j'ai finalement reçu la visite de Monsieur Michel BARNIER le 19 juin. Après avoir rappelé les trois scénarios - prétendument encore à l'étude - il nous a été indiqué que le scénario n°3 était celui privilégié par le COJOP. Il nous a également annoncé qu'en cas de défection de Méribel, Tignes serait volontaire pour l'organisation des épreuves paralympiques.

Ces déclarations, ainsi que le contexte dans lequel elles ont été formulées, soulèvent diverses interrogations de la part des élus de la Commune des Allues.

1/

Tout d'abord, Méribel a participé à la candidature "Alpes 2030" dès son origine. Ainsi, en septembre 2023, le Conseil municipal des Allues a adopté une motion de soutien à la candidature des Alpes françaises pour l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2030. Le Club des Sports, l'ESF et Méribel Alpina, exploitant du domaine skiable, s'étaient également engagés par écrit à la réussite de l'événement. Il était ainsi convenu que Méribel devait accueillir sur la piste du Roc de fer les épreuves de ski alpin Dames ainsi que les épreuves de ski paralympiques.

Afin de constituer le dossier auprès du CIO, la Commune a complété toutes les lettres de garanties et conventions de mise à disposition requises (foncier, équipements...) pour déposer une candidature des plus solides face à la Suisse et à la Suède. La Commune a également participé à l'accueil des délégations du CIO pour leur présenter le site, qui a été unanimement approuvé. Depuis 2023, la mobilisation de la Commune demeure constante, y compris par sa participation récente aux échanges avec les commissions sénatoriales concernant la Loi Olympique.

Aujourd'hui, le COJOP envisage de déplacer les épreuves de ski alpin initialement prévues à Méribel vers Val d'Isère, voire Tignes pour les épreuves paralympiques. Cette décision va à l'encontre des engagements pris par le CIO et soulève des questions quant à la transparence et à la pertinence des procédures mises en œuvre depuis 2023.

2/

Concernant la sécurité des athlètes, qui représente un critère majeur pour la sélection des sites d'accueil, la piste du Roc de fer a déjà accueilli :

- Les Jeux Olympiques de 1992 (épreuves Dames) ;
- Les Finales de la Coupe du Monde en 2015 (épreuves Dames et Hommes) ;
- Les Finales de la Coupe du Monde en 2022 (épreuves Dames et techniques Hommes) en collaboration avec Courchevel ;
- Les Championnats du Monde en 2023 (épreuves Dames et parallèles) en collaboration avec Courchevel.

Au fil de ces événements, le Roc de fer a gagné sa réputation d'une piste très complète, avec des endroits stratégiques. Des sauts, de grands virages et un dernier mur engagé font d'elle une belle piste offrant un spectacle remarquable au public.

En plus de ces atouts techniques, la piste est reconnue pour son accessibilité et sa sécurité, offrant un terrain des plus propices à l'expression des athlètes, sans discrimination pour les petites nations.

3/

Comme vous le savez, dans un contexte économique où les ressources deviennent de plus en plus limitées, les grands événements sportifs, intrinsèquement éphémères, doivent capitaliser sur leur héritage afin que les investissements, majoritairement publics, puissent être réutilisés. En l'occurrence, ces 35 dernières années, Méribel a pu accueillir les grands événements cités ci-dessus grâce à des investissements significatifs de fonds publics, guidés par ce principe d'héritage.

Le succès des événements de 2022 et 2023 a d'ailleurs contribué à l'émergence d'une vision optimiste et réaliste d'une candidature aux JOP 2030. En effet, ces compétitions internationales ont démontré que nos stations disposent d'infrastructures de qualité et de ressources humaines compétentes et motivées. De plus, ces expériences récentes assurent une réactivité optimale puisque Courchevel et Méribel disposent de l'ensemble des plans, outils et documents nécessaires pour réitérer une organisation de haute qualité et conforme aux standards de la FIS. Compte tenu du calendrier serré que nous connaissons et qui se restreint de jour en jour dans l'attente de l'arbitrage des sites, vous conviendrez



que cette disponibilité est précieuse. En d'autres termes, **Méribel dispose d'un patrimoine matériel et immatériel dont elle a hérité ces dernières décennies, qu'elle aspire à remettre à disposition d'une nouvelle Olympiade afin de le perpétuer.**

4/

Par ailleurs, alors que le déficit budgétaire semble déjà s'élever à plusieurs centaines de millions, vous obligeant à de nécessaires économies, le scénario initial d'une organisation des épreuves olympiques Dames et paralympiques sur la piste du Roc de fer offre l'avantage de **différentes mutualisations** déjà mises en oeuvre en 2022 et 2023 ou envisagées pour les JOP 2030.

- Entre Courchevel et Méribel : Les événements de 2022 et 2023 ont démontré la faisabilité de synergies entre les deux stations voisines : mutualisation des bénévoles, du PC sécurité installé à Courchevel le Praz, de la salle de presse à Méribel, des plans d'interventions des secours, etc. Les collaborations sont nombreuses et les habitudes de communication et de travail sont installées depuis plusieurs années.
- Entre les communes de Val Vanoise : Pour 2030, la constitution d'un pôle autour de Courchevel et Méribel a conduit à construire un projet cohérent dans la vallée avec l'aménagement d'un village olympique à Bozel calibré pour le scénario 1 : ascenseur valléen, cuisine centrale, hébergements... La Commune de Brides-les-Bains, reliée à Méribel avec la télécabine de l'Olympe, misait également sur l'accueil des Jeux olympiques pour son développement autour de la télécabine, ascenseur valléen ayant lui aussi bénéficié de subventions publiques pour les événements de 2022 et 2023. **Toute la vallée de Val Vanoise est mobilisée sur ce projet. Les scénarios 2 et 3, en ajoutant un nouveau pôle en Haute-Tarentaise, ne font qu'augmenter l'enveloppe budgétaire pour de nouveaux équipements alors que toutes les exigences du cahier des charges du CIO étaient d'ores et déjà satisfaites avec le projet à Bozel.**
- Entre les stations des 3 Vallées : mutualisation des engins de damage et du personnel de secours et d'exploitation des pistes, notamment avec la station voisine des Menuires exploitée par la Compagnie des Alpes dont Méribel Alpina est une filiale, ou avec la Société des 3 vallées qui exploite Courchevel et Méribel Mottaret. Cette mutualisation des moyens sur le domaine skiable a déjà été mise en oeuvre avec succès pour les épreuves de 2022 et 2023.
- Entre les épreuves olympiques et paralympiques : mutualisation des infrastructures temporaires, des mises à disposition des salles déjà aménagées, dispositifs de signalétique et de communication, etc. A titre d'illustration, en prenant l'exemple des tribunes, les conditions d'accessibilité au front de neige imposent un montage à l'automne et un démontage au printemps. Ainsi, l'immobilisation des infrastructures et d'une partie des fronts de neige pendant 6 mois permet aisément, et évidemment, une mutualisation pour les quinzaines olympiques et paralympiques. **En organisant celles-ci sur des sites distincts, tous les coûts logistiques sont doublés** : location, transport, montage, déneigement pendant l'hiver pour raison de sécurité, gardiennage, démontage et remise en état des sols... **Cette organisation distincte nous semble être une aberration au regard du déficit annoncé, à la charge de l'Etat et des Régions.**

Par ailleurs, distinguer les sites constitue une **différenciation majeure entre les olympiens et paralympiens qui est contraire à l'accord du 19 juin 2001** entre le CIO et l'IPC prévoyant notamment qu'à partir de 2008 les Jeux Paralympiques auraient toujours lieu juste après les Jeux Olympiques, dans les mêmes stades et infrastructures sportives.

Grâce à la disponibilité de tous les équipements nécessaires, l'accueil des épreuves de ski alpin sur la piste du Roc de Fer ne requiert aucun investissement lourd, au-delà de ceux déjà consentis dans le passé. En outre, l'expérience avérée, les outils de travail existants, la mobilisation des forces vives, ainsi que les diverses mutualisations déjà mises en oeuvre ou envisagées, permettent d'anticiper une



gestion financière rigoureuse, en adéquation avec les défis économiques locaux et nationaux, sans compromettre l'excellence organisationnelle au service du public et des athlètes. Ces engagements ont notamment été respectés pour les Championnats du monde de 2023.

5/

Concernant la sobriété environnementale enfin, la Commune s'est inscrite dans cette voie depuis de nombreuses années et a formalisé cet engagement en 2021 au travers une démarche de transition écologique et sociale appelée "Méribel 2038", en écho au centenaire de la station. Considérée comme exemplaire sur le plan de la méthode, de la gouvernance et de la mobilisation collective de tout le territoire, cette démarche a permis à la Commune d'obtenir une labellisation "Flocon vert" de deuxième niveau en 2024 (à titre d'information, le comité de labellisation est composé de l'ADEME, de l'ATD, d'Atout France, de l'Université de Savoie et de l'association Mountain Riders). **Parmi toutes les stations envisagées actuellement pour l'accueil des épreuves des JOP 2030, le territoire de Méribel est le seul à avoir obtenu un tel niveau de labellisation pour son engagement.**

Qu'il s'agisse de la collecte des déchets, de la gestion de l'eau, de la préservation de la biodiversité, de performance énergétique... la Commune a fédéré les acteurs du territoire (Communauté de communes, Club des sports, Office de tourisme, ONF, Parc de la Vanoise, exploitants du domaine skiable, Suez, Enedis...) pour que chacun développe des actions vertueuses dans son domaine de compétences.

L'Université de Savoie Mont Blanc, également partenaire de "Méribel 2038", a travaillé avec la Commune en tant que territoire d'observation en lien avec l'organisation des Championnats du monde de ski alpin en 2023. Les travaux de la Chaire tourisme durable se sont notamment attachés à évaluer la réponse aux questions suivantes : Comment l'organisation d'un tel grand événement international donne-t-il lieu à une mobilisation autour des questions RSE ? Quels sont les effets d'entraînement, d'innovation, d'héritage sur les destinations d'accueil ? Comment les réflexions événementielles durables s'articulent-elles avec les stratégies des destinations et avec d'autres projets structurants ? Des sujets essentiels, très certainement au cœur de vos réflexions sur l'héritage olympique.

Encore une fois, la multiplication des sites ne peut aller qu'à l'encontre de la sobriété environnementale visée : augmentation des déplacements, chantiers supplémentaires, infrastructures en doublons...

Pour toutes ces raisons, dès 2023, Méribel a défendu le principe d'aménagements liés à l'organisation des JOP 2030, qu'ils soient conjoncturels ou plus pérennes, strictement limités aux exigences minimales des compétitions, dans un souci de sobriété et de respect de l'intégrité du territoire, en parfaite adéquation avec les valeurs portées par "Alpes 2030".

* * *

Ces questions sont au centre des principes fondateurs de la candidature « Alpes 2030 », que vous avez vous-mêmes rappelés sur vos réseaux sociaux le 16 juin dernier : « ces Jeux peuvent être sobres, budgétairement et écologiquement. »

Assurément, ils *doivent* l'être.

Probablement, ils *peuvent* l'être.

Mais au regard des orientations que vous prenez en ajoutant de nouvelles stations à la carte des sites, le Conseil municipal des Allues émet des doutes sur les motivations qui semblent aujourd'hui guider vos décisions.



Dans ce contexte, déjà suffisamment marqué par une conjoncture économique nationale défavorable, l'observation scrupuleuse et légitime des mouvements écologistes, et par fidélité à ses principes de sobriété financière et environnementale, Méribel considère comme totalement déraisonnable d'organiser les épreuves paralympiques sur un site autre qu'un site olympique.

Méribel refuse ainsi de cautionner et de participer :

- à l'accroissement du déficit financier ;
- à l'augmentation du bilan carbone ;
- à la différenciation entre athlètes olympiens et paralympiens.

Néanmoins, conformément à nos engagements initiaux, nous restons prêts à accueillir les épreuves de ski alpin Dames et les épreuves de ski paralympiques sur la piste du Roc de fer.

L'accueil des Jeux olympiques et paralympiques est une formidable opportunité. En 2030, les Alpes françaises seront la vitrine de nos territoires montagnards, de nos savoir-faire, de notre culture. En votre qualité de Président du COJOP, il vous incombe de fédérer nos stations dans un calendrier fortement contraint pour assurer la réussite de cet événement international. Il est regrettable que ces premières étapes placent les stations dans une concurrence qu'aucun d'entre nous n'a souhaitée.

Mes équipes se tiennent à votre entière disposition pour toute précision complémentaire. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Au nom du Conseil municipal des Allues,

Le Maire,
Thierry MONIN



Avec le soutien de :

Jean-Yves PACHOD
Maire de Courchevel

PACHOD Jean-Yves

Sylvain PULCINI
Maire de Bozel

Copies :

- M. François BAYROU, Premier Ministre
- Mme Marie BARSACQ, Ministre des Sports
- M. Fabrice PANNEKOUCKE, Président de la Région AURA
- M. Renaud MUSELIER, Président de la Région PACA
- Mme Amélie OUDÉA-CASTÉRA, Présidente du Comité National Olympique et Sportif Français
- Mme Marie-Amélie LE FUR, Présidente du Comité Paralympique et Sportif Français

